

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TOURVILLE EN AUGE

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part
11	11	10

**SEANCE DU 1^{ER} MARS 2016**

Date convocation
23 février 2016

L'an deux mil seize, le mardi premier mars à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine VILLOTTE, Maire.

Date affichage
3 mars 2016

Etaient présents : Mme VILLOTTE, MM LAPLANCHE, BATAILLE, ROMANO, Mme PAUL, M. LHERONDEL, Mmes STAES, LACAILLE, MM HORVAIS, BELHOSTE.
Etait absente excusée : Mme MARIE. .
Monsieur Rémy LAPLANCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR d'ASSAINISSEMENT – APPROBATION SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Vu le Code de l'Environnement, chapitre III, titre II, livre 1er ;

Vu les articles L. 2224-6 à L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de zonage de l'assainissement présentée dans le rapport d'étude de la société SAUNIER TECHNA ;

Vu la délibération en date du 14 mai 2002 indiquant le choix du zonage et du schéma directeur d'assainissement ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur (enquête publique du 15 décembre 2003 au 17 janvier 2004);

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : **DECIDE** de :

- approuver le plan de zonage de l'assainissement,
- classer l'ensemble du territoire communal en zone d'assainissement non collectif.

Courrier Arrivé

24 MARS 2016

Communauté de Communes
BLANGY-PONT L'ÉVÊQUE-INTERCOM

